

## **Inauguration du relais de téléphonie mobile**

**Saint-Aquilin, le samedi 22 février 2014**

**Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne**

Dans un grand département rural comme le nôtre, la question de la couverture en téléphonie mobile et la question de la desserte numérique, en haut débit et demain en très haut débit, sont essentielles.

Concernant la couverture en téléphonie mobile, si les opérateurs respectent leurs obligations légales de couverture territoriale depuis longtemps, le sujet de la résorption des zones blanches restait prégnant en Dordogne.

C'est pourquoi a été établie en 2003 une convention entre l'État, la Région, le Département et les opérateurs pour cibler les communes rurales mal ou pas couvertes, particulièrement dans les centre-bourgs.

A partir de là, deux phases ont permis de couvrir 107 communes périgourdines entre 2004 et 2008, grâce à la construction de 73 pylônes.

Mais Saint-Aquilin n'a pas été prise en compte dans ce recensement, par erreur.

Il y avait donc un sentiment légitime d'injustice dans la commune, qui devait faire l'objet d'une réparation.

Vous m'avez rappelé cet enjeu, Monsieur le Député, lors de notre entretien de juillet 2011 peu après mon installation en qualité de Préfet de la Dordogne.

C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé de mettre en place une commission départementale de couverture en téléphonie mobile associant l'État, le Conseil Général, l'Union des Maires, le SDE et les opérateurs, avec trois objectifs :

1. Régler la situation des communes de Saint-Aquilin et de Javerlhac également confrontée à des problèmes importants de réception
2. Recenser précisément les communes de Dordogne rencontrant des difficultés
3. Trouver des solutions pour chacune d'entre elles.

Concernant Saint-Aquilin, les discussions ont abouti à la décision de l'opérateur Orange de s'engager aux côtés de l'État et du Département dans la recherche d'un site sur lequel la construction d'un pylône serait prise en charge par l'État et le Conseil Général et l'installation du matériel actif par lui-même.

Un calendrier a été arrêté en début d'année 2012 : bouclage du plan de financement d'ici la fin de l'année, réalisation de l'investissement en 2013 et mise en service début 2014.

Le calendrier a été tenu et il a aussi été proposé à Bouygues et SFR de s'installer sur ce pylône. J'attends leur décision dans les mois à venir.

Concernant le recensement des communes rencontrant des difficultés, il a été mis en évidence que 36 étaient concernées. Des solutions techniques ont été trouvées pour 12 d'entre elles. Il reste donc encore 24 situations à améliorer.

Cela passera notamment par la montée en débit.

Le déploiement de la 4G est donc la première opportunité qui s'offre à ces communes.

En la matière, une zone de déploiement prioritaire, hors zones urbaines de Périgueux et Bergerac, doit permettre de couvrir 18% de la population et 63% du territoire dans les prochaines années.

40% de cette zone doit être effective d'ici 2017 et 90% en 2022.

La réflexion engagée au sein de la commission départementale que j'anime consiste bien sûr à intégrer les 24 communes mal couvertes dans les priorités du plan de déploiement de la 4G, mais aussi à y faire figurer des zones à enjeux telles la Vallée de la Vézère concernée par le grand projet de Lascaux 4, les espaces économiques du département ou encore les territoires non desservis par les services d'urgence en moins de 30 minutes.

Je souhaite que le plan de déploiement de la 4G en Dordogne soit le résultat d'une réflexion partagée entre l'État, les élus et les opérateurs.

L'autre opportunité de montée en débit est bien sûr constituée par le plan très haut débit porté actuellement par le syndicat mixte Périgord Numérique qui a été créé hier.

Ce plan s'appuie d'abord sur le réseau déployé en Dordogne en 2010-2011. Je rappelle à ce titre que 92 nœuds de raccordement des abonnés en zone d'ombre (NRA - ZO) ont porté à 98% le pourcentage de lignes téléphoniques pouvant recevoir le haut débit numérique par l'ADSL, les 2% restant pouvant l'être par la voie satellitaire, avec l'aide du Conseil Général.

L'objectif du plan est d'avoir un très bon haut débit partout en Dordogne d'ici 2017 et parallèlement de déployer le très haut débit d'ici 2022.

Nul doute que ces efforts importants d'aménagement du territoire permettront d'améliorer la vie de nos concitoyens encore pénalisés par la faible couverture en téléphonie mobile.

Voilà l'état des lieux et la projection dans l'avenir que je souhaitais partager avec vous ce matin, en félicitant tous les acteurs de cette réalisation nécessaire au profit de Saint-Aquilin.

Soyez assurés de mon total engagement dans la poursuite des efforts à faire pour toucher toutes les communes de département en matière de bonne couverture en téléphonie mobile.